MODES PRATIQUES
revue d'histoire du vêtement et de la mode

Modes pratiques

4 | 2020
Affections

La dernière tenue

Portrait de la petite morte en habits (1877)

Bruno Bertherat

Version électronique (Pépinière DeVisu)
URL : https://devisu.inha.fr/modespratiques/719
DOI : 10.54390/modespratiques.719
ISSN : 2491-1453
EISSN : 2119-9655

Éditeur
DeVisu

Référence électronique
Bruno Bertherat, « La dernière tenue », *Modes pratiques* [En ligne], 4 | 2020, mis en ligne le 02 juillet 2024, consulté le 04 octobre 2026. URL : https://devisu.inha.fr/modespratiques/719

La revue *Modes Pratiques* est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de Modification 4.0 International

MODES PRATIQUES
revue d'histoire du vêtement et de la mode

Modes Pratiques

4 | 2020

Affections

La dernière tenue. Portrait de la petite morte en habits (1877)

Bruno Bertherat

Version électronique (Pépinière DeVisu)
URL: https://devisu.inha.fr/modespratiques/719
DOI : https://doi.org/10.54390/modespratiques.719
ISSN : 2491-1453

Éditeur
École Duperré Paris

Référence électronique
Bruno Bertherat, « La dernière tenue », *Modes pratiques* [En ligne], 4 | 2020, mis en ligne le 02 juillet 2024. URL : https://devisu.inha.fr/modespratiques/719

La revue *Modes Pratiques* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

illustration © **Rémi Bonte**

par **Bruno Bertherat**

La dernière tenue

Portrait de la petite morte en habits (1877)

L'existence de cette photographie en noir et blanc de format 12,9 cm sur 18,2 cm, conservée dans la série iconographique des Archives de la Préfecture de police de Paris **(fig. 1)**, est due au destin singulier de la petite fille de quatre ans qu'elle met en scène habillée de ses vêtements[1]. Victime anonyme d'un meurtre commis à Bagneux, commune rurale située au sud de Paris, dans le département de la Seine (Hauts-de-Seine aujourd'hui), en février 1877, elle fut aussitôt prise en charge par les autorités judiciaires dont la première tâche était de faciliter son identification pour remonter à son agresseur, avant de rejoindre un processus funéraire qui mènera à sa double inhumation au cimetière municipal de Bagneux en mars en terrain commun, puis en juin dans une concession perpétuelle pourvue ultérieurement d'un tombeau, sous l'identité retrouvée de Jeanne Moyaux[2].

Par les conditions de sa création, où l'urgence le dispute à l'inventivité, et dans un contexte marqué par l'impact médiatique du crime, à l'heure de l'émergence de la presse à grand tirage et de la culture de masse[3], cette photographie d'identité judiciaire pose la question de l'usage des vêtements portés par la petite morte au moment de la photographie et au-delà, dans le temps court et le temps long, permettant de dresser le canevas de leur histoire matérielle et symbolique[4]. Cette « culture des apparences » renvoie à d'autres histoires, celle de la photographie dans toutes ses dimensions techniques et sociales, celle de la mort, et plus particulièrement du cadavre, ici anomiques, celle enfin de l'enfance, dans son interaction avec le monde des adultes, de la famille au monde extérieur, dont ce portrait est le macabre révélateur[5].

Le temps de la photo

Le cliché est pris à la Morgue par le service photographique de la Préfecture de police, le matin du 6 février, soit trois jours après la découverte de l'enfant agonisante au fond d'un puits localisé au nord de Bagneux dans lequel elle était tombée et son transport à l'hôpital Cochin au sud de Paris où elle est morte dans la nuit du 3 au 4. Le corps avait été déposé à la Morgue le 5 vers 21 heures. Située

dans un nouveau bâtiment mis en service en 1864, à la pointe orientale de l'île de la Cité derrière le chevet de Notre-Dame, cette institution policière a pour fonction essentielle de permettre l'identification des cadavres inconnus. Ceux-ci sont généralement exposés dans une vitrine ouverte au public à l'intérieur du bâtiment, ce qui est le cas pour l'enfant dès le 6 aux alentours de midi, placée au centre de la vitrine, au premier rang : la publicité de l'exposition, relayée par la presse, augmente en effet les chances d'identification. Les reconnaissants potentiels ne sont pas seulement les proches, ceux qui vont identifier officiellement et réclamer le corps, mais tous ceux qui ont eu un contact au moins visuel avec lui avant sa mort permettant de conduire à cette identification. Le public joue donc un rôle essentiel. Si la pratique remonte à l'Ancien Régime, ses modalités sont modernes : le principe de la vitrine (pourvue d'un éclairage zénithal) est adopté depuis 1804, sa surface augmentée en 1864. Quant à la photographie, elle se développe dans les années 1870 à la Morgue, peu après la création officielle du service en 1874 confié à Édouard Bazard, policier devenu photographe pour l'occasion[6]. Toutefois, les clichés les plus anciens à notre connaissance, ceux des victimes de Jean-Baptiste Troppmann, remontent à 1869[7]. Le format et la mise en scène sont à l'époque variables[8] ; ils s'uniformisent dès le début des années 1880 au moins[9]. La manipulation des corps et des vêtements reste l'apanage du personnel de la Morgue, ce qui devait convenir au photographe de la police[10]. Pour des raisons pratiques (transport, espace et éclairage), la photographie de la petite fille a dû être prise dans une des cours à ciel ouvert de la Morgue, plutôt que dans la vitrine, procédé attesté dans les décennies suivantes. Son auteur est sans doute Bazard ou l'un des membres de son équipe[11], dont la compétence acquise au fil des années se révèle pleinement dans la qualité technique du résultat obtenu. C'est donc dans un cadre juridico-policier que s'inscrit la photographie de l'enfant, où les vêtements ont un rôle important, original et ambigu.

← **Fig. 1** Photographie de Jeanne Moyaux à la Morgue, 6 février 1877, format 12,9/18,2cm (Archives de la Préfecture de police, Y boîte 9). © Archives de la Préfecture de police de Paris.

Elle apparaît comme l'écho figuratif du registre de la Morgue, qui consacre à chaque mort une rubrique sur les vêtements et objets trouvés sur lui[12], et surtout du premier rapport de la Préfecture police dont nous ayons connaissance en date du 5 février, rédigé par le chef de la Sûreté Étienne Jacob, dont la description est plus précise[13]. Cette dernière est reprise le 8 dans un rapport plus détaillé du même auteur **(fig. 2)**, qui fait le point sur l'enquête[14] et, dès le 6, par les journaux auxquels la police a transmis le signalement de l'enfant. Sa large diffusion et les interprétations que ces habits suscitent sont un signe supplémentaire de l'intérêt qui leur est porté, alors que la description du physique de l'enfant, plus succincte, se limite au visage. Les vêtements jouent en effet traditionnellement un rôle important dans le processus d'identification, révélant la singularité de leur assemblage et de leur entretien, un statut, des attitudes[15]. Ils peuvent témoigner des liens affectifs entre le mort et ses proches, surtout lorsqu'il s'agit d'un enfant comme ici. Les interprétations sont convergentes. « Physionomie distinguée », indique le rapport du 5. La formule est reprise par la presse, qui ajoute que l'enfant était « convenablement vêtue »[16], appréciation renvoyant en général aux qualités maternelles[17]. Celle-ci va jusqu'à supposer que ses parents appartenaient à la « classe aisée »[18], allusion à la qualité, voire à la quantité des habits : l'enfant était chaudement vêtue. Néanmoins, les sources mentionnent aussi la décoloration de la robe, autrement dit une forme d'usure, sans la commenter. Ce qui laisse à penser que la robe était souvent portée ou que la teinture n'était pas très bonne.

Fig. 2

Description des vêtements de Jeanne Moyaux dans les rapports du chef de la Sûreté
« waterproof - étoffe bleue - capuchon.
[petit] Caraco drap bleu [marin] - galon noir [à plat] - bouton de soie noire
à milieu rouge
Robe [en] étoffe bleue passée
Corset de toile *fait à la maison* [en famille].
Jupon flanelle - gris foncé à raies blanches.
Jupon gris à raies marron.
[petite] Camisole [de] calicot
Bas de laine à raies grises à deux teintes.
Pantalon piqué blanc.
Chemise calicot M M. *en faufilé*.
Galoches fourrées - [en] peau noire - bout[s] vernis - lacées.
fichus [en] tricot laine bleu[e].
cravate boa blanc *fourrure* - manchon pareil.
Jarretière *en tissu élastique cousu* [cousue en élastique].
mouchoir [coton] carreaux blancs *et lilas*.
boucles d'oreilles en or et corail (poire et boule). »

APP, BA 81, Dossier Affaire Moyaux, Rapport du 5 février 1877, pièce 19, [fol. 3].
La disposition des lignes et l'orthographe ont été globalement respectées. Les légères modifications dans la description (écrite en continu) du rapport du 8 février (APP, BA 81, Dossier Affaire Moyaux, Rapport du 8 février 1877, pièce 137, [fol. 2]) ont été indiquées de la manière suivante : entre crochets les ajouts, en italiques les mots supprimés (on n'a pas tenu compte des changements des ponctuations et des majuscules).

Certes, tout ce qui est décrit n'apparaît pas sur l'image. Mais cette incomplétude est compensée par un effet d'exactitude accentué par une mise en scène exceptionnelle que justifie l'origine probablement criminelle de la mort. L'enfant est présentée assise et rhabillée[19], le corps maintenu dans cette position par un dispositif au niveau du dos et de la tête ou de la nuque[20], et c'est ainsi qu'elle est installée juste après dans la vitrine, alors qu'à l'époque les corps sont exposés allongés, quasi nus (les parties sexuelles recouvertes par un tablier en cuir), sur une dalle, leurs vêtements suspendus derrière eux. Il faut remonter à 1840 pour trouver une scénographie comparable : l'exposition d'un petit garçon victime lui aussi d'un crime, embaumé, habillé et allongé sur un lit[21]. Celle de 1877 est plus spectaculaire. « L'effet était saisissant », dit le rapport du 8 : « on eut [*sic*] dit un tableau vivant »[22]. Les yeux ouverts, l'enfant fait face au spectateur.

En procédant de la sorte, les autorités jouent sur les codes du portrait photo-carte de visite popularisé par Disdéri sous le Second Empire et reflet de la promotion de l'enfant au sein de la famille[23]. Deux clichés de ce type, deux portraits en pied de la petite fille **(fig. 3 et 5)**, réalisés sans doute peu de temps auparavant et collectés après son identification auprès de la famille ou du photographe par la police rendent la comparaison d'autant plus troublante que certains des vêtements se retrouvent dans la mise en scène de la Morgue. Sur celle où elle pose en tenue d'hiver dans le même ovale que la photo de la Morgue **(fig. 3)**, on reconnaît le boa et le manchon[24]. Manque la « coiffure toque » qui n'apparaît pas dans les sources policières[25]. L'auteur de ce cliché, mentionné au dos **(fig. 4)**, est un certain Jules Lavier, qui exerce à l'époque 31 rue du Vieux-Colombier dans le VIe arrondissement[26] ; l'autre est anonyme[27]. Tout aussi troublante est la comparaison avec les photos funéraires, adaptation moderne du « dernier portrait »[28], qui présentent les enfants parfois assis et les yeux ouverts, à une époque où les défunts sont exposés et mis en bière avec leurs habits[29]. Les mots des

policiers et des journalistes ajoutent des couleurs qui reflètent, avec les formes, les modes du temps, obéissant aux lois du genre : la petite fille ressemble à une petite femme[30]. Pour la police, elle apparaît alors presque comme sa famille voulait qu'elle fût et comme elle a pu être vue dans l'espace public. Plusieurs indices révèlent cependant une logique proprement policière dans cette mise en scène : le fond et la scène uniformes et clairs[31], dépourvus du décor propre aux portraits faits en studio (comme les clichés de l'enfant vivante), et qu'on retrouve dans les photographies judiciaires et aussi dans les portraits commerciaux à bas coût réalisés parfois dans la rue, les chaussures posées à côté de l'enfant, rendant plus visibles les motifs et couleurs des bas, tout comme l'imperméable qui la recouvrait et le corset parce que « fait en famille » ou « à la maison » et donc unique[32]. Pourquoi une mise en scène aussi théâtrale ? Est-ce parce que tous les enfants de cet âge « se ressembl[ent] un peu », ainsi que l'indique un journal[33], qui regrette qu'un tel dispositif n'ait pas été utilisé dans une affaire similaire survenue un an plus tôt et se targue à demi-mot d'avoir influencé en cette occasion les pratiques policières[34] ? Ressemblante à celle d'une poupée, l'exposition de l'enfant permet de déployer une véritable panoplie sociale et intime.

Le temps d'après

Reproduite pour être diffusée, la photographie a joué au mieux un rôle secondaire dans l'identification, contrairement à la mise en scène dans la vitrine qu'elle a immortalisée. Jeanne Moyaux est reconnue le jour même à la Morgue par son grand-père maternel, Jean-Baptiste Minard, habitant à Bagneux, alerté par la presse si l'on en croit la presse elle-même et le rapport de police du 8 février, puis par sa mère, Sophie-Adrienne Minard, épouse Moyaux, qui réclament le corps[35]. Sa réintégration dans le processus funéraire n'est cependant pas immédiate, car le meurtrier qui doit être confronté à sa victime n'est pas encore arrêté même si son identité et ses mobiles se précisent rapidement au fil de l'enquête : il s'agit du père, Victor Moyaux. En jetant sa fille dans le puits, il avait voulu empêcher à jamais son épouse dont il était séparé depuis plusieurs mois de la reprendre et il avait même tenté de l'assassiner en se rendant à Bagneux lors de sa cavale quelques jours après le crime[36]. Le jour de son identification, Jeanne est déshabillée, puis embaumée à la Morgue vers le 10 dans l'attente de la confrontation. Les sources évoquent deux autopsies, l'une à l'hôpital Cochin, l'autre à la Morgue. Quoi qu'il en soit, la tête de l'enfant a été épargnée, au moins avant l'exposition[37]. Quant aux vêtements, ils sont conservés également à la Morgue qui dispose d'un lavoir, d'un séchoir et d'un lieu de stockage. Le meurtrier est arrêté un mois plus tard, le 9 mars, en possession notamment d'une photo de sa fille. Lui sont présentés le corps de celle-ci et, à part semble-t-il, les vêtements qu'elle portait au moment de l'homicide pour qu'il confirme l'identité, même si toutes ses réactions sont scrutées avec attention, car la confrontation est aussi un théâtre moral où se construit dans le processus judiciaire et médiatique la personnalité du criminel, qui est en partie au moins la projection de l'imaginaire des auteurs de ces récits[38]. « L'inculpé a pleuré abondamment, a reconnu son enfant et a signé le procès-verbal de cette confrontation », résume un rapport de police, plus sobre que la presse[39]. L'acte de décès, dressé le 10[40], permet l'inhumation. Et c'est de la Morgue que doit partir le convoi après la mise en bière. Dans ces circonstances, les vêtements qui ne sont plus considérés comme des pièces à conviction sont généralement rendus à la famille avec le corps. On ne peut que le supposer pour

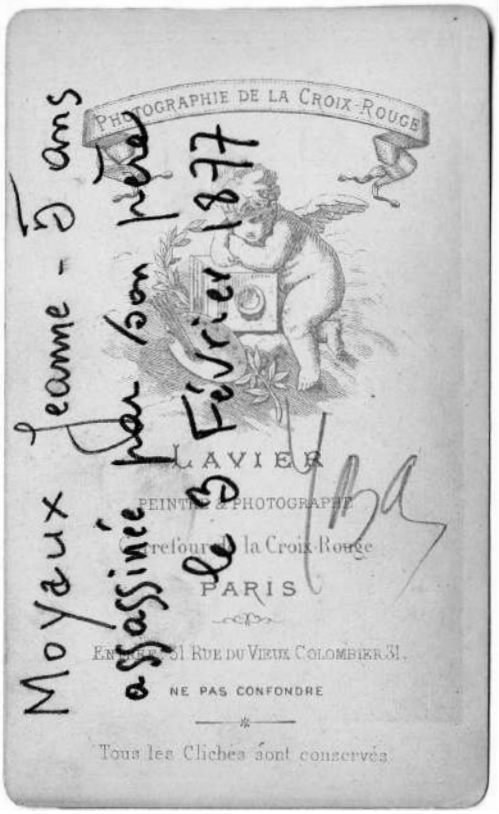

↑↗ Fig. 3 et 4 Portrait de Jeanne Moyaux, et son revers, sans date, Jules Lavier photographe, format 6,4 x 10,3cm (Archives de la Préfecture de police, Y boîte 9). © Archives de la Préfecture de police de Paris.

→ Fig. 5 Portrait de Jeanne Moyaux, sans date, photographe anonyme [Auguste ou Jean-Baptiste Cannac ?], format 6,1 x 10,3cm (Archives de la Préfecture de police, Y boîte 9). © Archives de la Préfecture de police de Paris.

les vêtements de Jeanne car, contrairement à certains registres de la Morgue du début du siècle, celui de 1877 ne donne pas cette indication et aucune des sources consultées ne permet de savoir ce qu'ils deviennent.

Nous ne pouvons que formuler des hypothèses qui prennent appui sur les normes funéraires du temps. Mais le traitement subi par Jeanne est profondément ambigu. Même si l'empathie n'était sans doute pas absente[41], les mains expertes qui l'ont manipulée, notamment à la Morgue, visaient avant tout à l'efficacité : le rhabillage est sommaire et l'enfant n'est pas apprêtée. Les cheveux, coupés court, ne sont pas coiffés. L'embaumement présente une ambiguïté similaire : visant à assurer la survie matérielle du corps, car il se veut définitif, comme le bijou-souvenir et la photographie, et associé aux classes supérieures, il a pour but ici de maintenir le corps en état pour la confrontation, en testant un procédé de conservation basé à la fois sur l'injection et l'immersion dans un bain que la petite taille du corps rend plus facile à réaliser et dont il est sorti presque un mois plus tard[42]. Si Jeanne a été habillée pour la mise en bière, quels vêtements ont été choisis ? Le jour de son arrestation, le père avait avoué avoir jeté des effets de sa fille dans la Seine, sans donner aucune précision sur ces derniers[43]. Les trois photographies montrent en tous cas qu'elle disposait d'une petite garde-robe, bien que ces deux parents ne fussent pas issus des classes aisées, même s'ils en copiaient les codes[44]. Cette garde-robe, notamment les dessous, mais aussi le mouchoir, voire les boucles d'oreilles[45], correspondraient à l'achèvement de la « conquête du vêtement » par la majorité des Parisiens à la fin du XIXe siècle[46], conquête facilitée par l'essor de la production de masse de vêtements standardisés, auquel échappe le petit corset de Jeanne[47]. Héritage du « bricolage continuel » et du savoir-faire féminin propres aux classes populaires, où les économies sont une nécessité[48], ce corset nous apparaît aussi comme le témoignage touchant de la volonté de la famille, peut-être de la mère présentée comme couturière par les sources, de produire par elle-même un objet pour l'enfant. Ballotée entre ses parents (et les nourrices), Jeanne n'en était donc pas moins choyée[49]. Enfin, des objets l'accompagnent-ils dans son dernier voyage ? Ses boucles d'oreilles[50], une couronne de fleurs déposée sur la tête[51], des objets religieux[52], un jouet, une poupée (sans doute pas comme celle qui fascinait tant Cosette, trop chère)[53] ? Et la salle de la Morgue où la mise en bière a lieu est-elle décorée ? Celle-ci semble se dérouler le jour des funérailles, le 12 mars, et la mère était peut-être présente. Elle figure en tous cas dans le convoi qui accompagne sa fille jusqu'à Bagneux, avec sa sœur, habillées en grand deuil [54].

Le corps de Jeanne disparaît alors de l'espace visible. Il demeure depuis sa réinhumation de juin dans une concession perpétuelle surmontée par la suite d'une stèle à la base de laquelle se trouve un cadre en verre aujourd'hui vide, mais qui protégeait à l'origine un portrait photographique de l'enfant vivante, semblable à celui qui aurait été exposé à la mairie lors des funérailles d'après un journal[55], sans doute le portrait avec le boa et le manchon. Les vêtements qu'elle portait ont disparu avec elle, soit dans le cercueil, soit conservés par sa famille comme souvenir, à moins qu'elle n'ait décidé de s'en séparer. Jeanne n'avait pas de petite sœur ni, semble-t-il, de cousine (du côté maternel) qui eût pu reprendre ses vêtements. L'aurait-elle fait eu égard aux circonstances de la mort ? Sa mère a-t-elle gardé une mèche de cheveux comme relique ? La fouille de la tombe étant impossible, seule la comparaison avec d'autres sources permet d'en imaginer le contenu. Des études archéologiques dans des cimetières contemporains désaffectés montrent

que les effets et les objets se conservent généralement mal, surtout si le cercueil est de mauvaise qualité, ce qui est *a priori* le cas de celui de Jeanne (à moins qu'il n'ait été changé lors de la ré-inhumation), à la différence de son corps qui a dû être momifié par l'embaumement. Il ne reste en général que des éléments de vêtements ou de parures (boutons, chaussures, boucles d'oreilles par exemple) et quelques objets, plus résistants à la décomposition de la matière, comme des fleurs artificielles, des pipes ou ce fusil d'enfant d'un cimetière marseillais[56], mais pas à notre connaissance des poupées[57]. Il y a aussi les sources judiciaires qui, dans les cas d'exhumations légales ou illégales[58], décrivent parfois ce que contient le cercueil, les écrits de l'intime (récits et correspondances des familles), les photographies mortuaires, les romans, la presse, tout un monde de traces éparses montrant à quel point le cercueil est habité par le souvenir des vivants. Trente ans après la mort de Jeanne, un journal décrit dans un récit saturé d'émotion et avec un luxe de détails vraisemblables à défaut d'être vérifiables une autre jeune victime, Marthe Erbelding, tuée par Albert Soleilland, lors de sa mise en bière à la Morgue, qui pourrait ressembler à ce qu'elle fut : « La pauvre enfant était vêtue d'une robe de mousseline blanche, à petites raies violettes, ornée d'une collerette de dentelles. Sur ses cheveux, on avait placé une couronne de pâquerettes […] »[59].

Les vêtements portés par Jeanne Moyaux mériteraient sans doute une étude plus fine. Signe de leur importance, l'exposition des corps avec leurs vêtements est généralisée dans le courant de l'année 1877[60]. Les cadavres seront même exposés et photographiés avec leur chapeau sur la tête. Ce dispositif est maintenu jusqu'à la fin de l'exposition publique en 1907, et ce malgré la généralisation des mesures et clichés anthropométriques imposés par Alphonse Bertillon, pionnier de la police scientifique, à partir de 1884[61]. Les vêtements restent donc à cette époque un élément essentiel dans l'identification des personnes qui apparaît comme un processus fondé avant tout sur des interactions sociales[62].

Reproduite sous forme de gravure dans la presse illustrée, mais postérieurement à son identification très rapide[63], puis montrée au jury lors du procès, la photo de la petite morte a eu un écho médiatique et judiciaire, qui correspond à une époque où l'exposition publique des corps et les photographies mortuaires étaient socialement acceptées. Les sources consultées s'accordent à dire que l'exposition de l'enfant a provoqué une intense émotion dans le public et rien n'indique que le procédé ait choqué. Une telle mise en scène serait impossible aujourd'hui : on n'expose plus les corps et la photographie funéraire, jugée généralement choquante, semble avoir quasiment disparu[64]. Autres temps, autres mœurs.

La photographie de cette petite fille sans fleurs nous apparaît aujourd'hui avec toute la froideur d'une affaire classée. Elle est devenue une archive policière, tout comme les deux portraits vivants, initialement destinés à un album de famille idéal[65]. Quant à ses vêtements, ils ont perdu depuis fort longtemps leur statut émotionnel et ont disparu dans le grand recyclage naturel ou culturel des rebuts. Avec le tombeau désormais abandonné que menace la ruine et que cerne la végétation, et des sources écrites dont aucune n'émane directement de ses proches[66], ces quelques images ne sont plus que les oripeaux de « l'immense édifice du souvenir » qui, pendant un temps, a fait vivre la petite fille au-delà de sa mort[67]. ■

Mes remerciements à Frédéric, Jean-Marc Berlière, Anne Carol, Nathalie Latour, Françoise Monfrin, Nicole Pietri, Perrine Rogiez-Thubert, Martine Vidier, ainsi qu'au Pôle Images du Service de la Mémoire et des Affaires culturelles de la Préfecture de police, à l'équipe de *Modes pratiques* pour sa patience et à Isabelle Tarisca (Archives de la Préfecture de police) pour son aide précieuse en ces temps de confinement prolongé du monde des archives, et particulièrement des Archives de la Préfecture de police, dont la quasi-fermeture suscite l'inquiétude.

Notes

1 Archives de la Préfecture de police (APP), Y boîte 9.

2 Nous avons abordé l'histoire de Jeanne Moyaux dans le cadre de notre thèse qui porte sur le fonctionnement de la Morgue (*La Morgue de Paris au XIXe siècle (1804-1907). Les origines de l'institut médico-légal ou les métamorphoses de la machine*, Thèse d'histoire, Université Paris 1, 2002) et dans plusieurs articles, dont celui-ci, qui lui est exclusivement consacré : « La tombe de Jeanne (1877-). Histoire et archéologie », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 58, 2019/1, p. 21-40. Le dossier d'instruction n'a pas été conservé, ce qui représente une perte documentaire importante.

3 Dominique Kalifa, Philippe Régnier et Marie-Ève Thérenty dir., *La Civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIXe siècle*, Paris, Nouveau Monde, 2011. Sur le fait divers criminel, on renvoie particulièrement aux travaux d'Anne-Claude Ambroise-Rendu et de Dominique Kalifa.

4 Elizabeth Ewing, *History of Children's Costume*, London, Batsford, 1977 ; Alain Corbin, « Le grand siècle du linge », *Ethnologie française*, t. 16, n° 3, juillet-septembre 1986, p. 299-310 ; Daniel Roche, *La Culture des apparences. Une histoire du vêtement, XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1989. On citera au fil du texte des références sur la culture matérielle.

5 Pour chacun de ces champs historiographiques, nous renvoyons aux notes ultérieures.

6 Sous l'autorité de Justin Guillaume Lombard, officier de paix attaché au cabinet du préfet de police et lié à la police politique. L'existence du service remonterait officieusement à 1872. Sources : APP, DA 197 et DB 47 (en raison de la fermeture des APP, nous n'avons pu consulter le contenu de ces cotes ni les arrêtés du personnel) et Horace Valbel, *La Police de sûreté*, Paris, Dentu, 1889, p. 291-295.
Sur la photographie d'identité judiciaire en France, voir en particulier Christian Phéline, *L'Image accusatrice*, Brax, Association de critique contemporaine en photographie, 1985, Pierre Piazza dir., *Aux origines de la police scientifique. Alphonse Bertillon, précurseur de la science du crime*, Paris, Karthala, 2011, Jean-Marc Berlière et Pierre Fournié, *Fichés ? Photographie et identification, 1850-1960*, Paris, Perrin, 2011, Marc Renneville, « "C'est à la prison à reconnaître les siens". De l'anthropométrie judiciaire à la biométrie contemporaine », *Criminocorpus* [En ligne], 16 mai 2014. Sur la photographie à la Morgue, outre notre thèse, voir notre article, « L'identification sans Bertillon ? Le cas de la Morgue de Paris », *in* Pierre Piazza dir., *Aux origines de la police scientifique…*, *op. cit.*, p. 210-229.

7 Clichés réalisés par Pierre-Ambroise Richebourg, photographe officiel du régime, mais aussi spécialiste de photographie judiciaire. L'existence de ces photographies s'explique par la nature du crime : le meurtre d'une famille de sept personnes dont aucune n'est identifiée (une huitième victime, le père, est découverte peu après en Alsace). La réalisation par la police des nombreuses photographies des morts de la bataille de Buzenval durant la guerre franco-allemande de 1870-1871 aurait accéléré la prise de la conscience de la nécessité de créer un service photographique (Christian Phéline, *L'Image accusatrice*, *op. cit.*, p. 102-103).

8 APP, Y boîte 9.

9 Ces photographies sont conservées dans les registres annuels des corps de la Morgue conservés aux APP où elles apparaissent pour la première fois en 1881. Collées sur la page de droite des registres, dans la colonne Observations, elles se caractérisent par un cadrage limité au buste avec un visage généralement de face.

10 Dans le cadre de la photographie funéraire, qu'on verra plus loin, c'est le photographe qui fait les manipulations, tâche qui ne lui plaît guère et qui semble dévolue aux employés nouvellement recrutés (Joëlle Bolloch, « Photographie après décès : pratique, usages et fonctions », *in* Emmanuelle Héran dir., *Le Dernier Portrait. Musée d'Orsay, Paris, 5 mars-26 mai 2002*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 2002, p. 116-117).

11 Plusieurs opérateurs ont pu intervenir, outre le personnel de la Morgue, vu l'urgence et la difficulté technique de l'opération. Le chef de la Sûreté indique seulement que Lombard était présent ainsi que le magistrat en charge de l'affaire, le médecin légiste et lui-même (APP, BA81, Dossier Affaire Moyaux, Rapport du 8 février 1877, pièce 137, [fol. 2-3]).

12 APP, Registre de la Morgue, 1877, n° 45, 5 février.

13 APP, BA 81, Dossier Affaire Moyaux, Rapport du 5 février 1877, pièce 19, [fol. 3].

14 APP, BA81, Dossier Affaire Moyaux, Rapport du 8 février 1877, pièce 137, [fol. 2].

15 Concernant la Morgue, voir Bruno Bertherat, *La Morgue…*, *op. cit.*, p. 181-187. Pour le XVIIIe et le début du XIXe siècle, voir notamment Richard Cobb, *La Mort est dans Paris. Enquête sur le suicide, le meurtre et autres morts subites à Paris au lendemain de la Terreur. Octobre 1795-septembre 1801…*, Paris, Le Chemin vert, 1985 [1978], par exemple p. 35-41 et 55-56, et Vincent Denis, *Une Histoire de l'identité. France, 1715-1815*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, p. 333-382 pour la période précédente.

16 On retrouve cette expression dans plusieurs journaux (*Le Petit Journal*, 7 février 1877, p. 2 ou *Le Gaulois*, 7 février 1877, [p. 3] par exemple).

17 Anne-Marie Sohn, *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, vol. 1, p. 290-309. Les manuels de civilité destinés aux élites donnent les normes en la matière.

18 *Le Figaro*, 6 février 1877, p. 2. On trouve une expression similaire dans *L'Audience*, 11 février 1877, [p. 1].

19 Car elle avait sans doute été dévêtue pour être examinée par le personnel médical lors de son arrivée à Cochin. Un journal indique que le corps a été apporté à la Morgue « enveloppé dans un suaire » (*Le Figaro*, 7 février 1877, p. 4).

20 Ce dispositif est invisible sur la photo (il y a peut-être un lien avec les traces visibles de part et d'autre de la tête). Concernant les préparatifs, un journal va jusqu'à affirmer : « On a fait poser une petite fille vivante qu'on a habillée avec les effets de la morte afin d'avoir plusieurs épreuves dans diverses positions » (*Le Gaulois*, 8 février 1877, [p. 3]). Aucune autre source consultée, y compris policière, ne vient corroborer cette affirmation.

21 APP, Registre de la Morgue, 1840, n° 63, 17 mars. Il s'agit de l'affaire de « l'Enfant de La Villette » (Jules Anizat), une des « causes célèbres » de la première moitié du siècle, dont nous étudions la mise en scène du corps à la Morgue dans notre thèse. L'enfant en revanche n'avait pas été photographié. On notera que, quelques mois plus tard, le photographe Hippolyte Bayard réalise un *Autoportrait en noyé* (titre actuel, Collection Société française de photographie), célèbre mise en scène fictionnelle censée être située à la Morgue, qui précède de 29 ans la première mise en scène judiciaire connue, celle réalisée pour l'affaire Troppmann.

22 APP, BA81, Dossier Affaire Moyaux, Rapport du 8 février 1877, pièce 137, [fol. 3].

23 Jean Sagne, *L'Atelier du photographe, 1840-1940*, Paris, Presses de la

Renaissance, 1984 ; Alain Corbin, « Coulisses », *in* Michelle Perrot dir., *Histoire de la vie privée*, t. 4, *De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Le Seuil, 1987, p. 423-426 ; François Boisjoly, avec le concours de Jean-Luc Pinol, *La Photo-carte. Portrait de la France du XIXe siècle*, Lyon, Lieux dits, 2006 ; Manuel Charpy, « La bourgeoisie en portrait. Albums familiaux de photographies des années 1860-1914 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 34, 2007, p. 147-163 ; François Boisjoly, *Répertoire des photographes parisiens du XIXe siècle*, Paris, Les Éditions de l'amateur, 2009 ; Manuel Charpy, *Le théâtre des objets. Espaces privés, culture matérielle et identité bourgeoise. Paris, 1830-1914*, Thèse d'histoire, Université François-Rabelais, 2010, p. 436-480.

24 APP, Y boîte 9. Plus petites que celle faite à la Morgue, ces deux photographies correspondent bien au format carte de visite.

25 Plusieurs journaux évoquent en revanche sa présence ainsi que celle d'autres objets, dont une médaille, sans forcément le confirmer par la suite (*Le Petit Journal*, 7 février 1877, p. 2, *La Petite Presse*, 12 et 13 février 1877, [p. 2]).

26 François Boisjoly, *Répertoire…*, *op. cit.*, p. 172.

27 *Le Petit Journal* du 16 février fait allusion à un certain Cannac, photographe établi 26 rue Chapon dans le IIIe arrondissement (*Annuaire-Almanach…*, 1877, p. 187). Deux frères photographes portent ce nom et l'un des deux a été associé un temps à Lavier (François Boisjoly, *Répertoire…*, *op. cit.*, p. 60 et http://www.portraitsepia.fr/photographes/cannac-2/, site consulté le 28 juin 2020). L'allusion renvoie-t-elle au portrait de Lavier ou à l'autre photo ? Nous penchons pour la seconde hypothèse, même s'il est possible que Jeanne ait été photographiée plus de deux fois.

28 Emmanuelle Héran dir., *Le Dernier Portrait…*, *op. cit*. Pour la comparaison entre les différents types de photographies de cadavres, voir Bruno Bertherat. « La dame au chapeau. La photographie des femmes mortes en France à l'époque de Bertillon », *Corps*, n° 11, 2013, p. 97-106.

29 Les deux grandes références sont Philippe Ariès, *L'Homme devant la mort*, Paris, Le Seuil, 1977 et Michel Vovelle, *La Mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983 (du même auteur, « Le Corps montré, le corps caché : le Regard des vivants sur le corps du mort de l'ancienne société à nos jours », *in* Marc Bertrand ed., *Popular Traditions and Learned Culture in France from the Sixteenth to the Twentieth Century*, Saratoga, Anma Libri, 1985, p. 1-24). Voir aussi Arnold Van Gennep, *Le Folklore français*, vol. 1, *Du berceau à la tombe. Cycles de carnaval-carême et de Pâques*, Paris, Robert Laffont, 1998 [1943, 1946, 1948], p. 589-621, Marie-France Morel, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *L'Esprit du temps*, n° 119, 2001/1, p. 17-38.

30 Catherine Rollet, *Les Enfants au XIXe siècle*, Paris, Hachette Littératures, 2001, p. 78-92 ; Egle Becchi, « Le XIXe siècle », *in* Egle Becchi et Dominique Julia dir., *Histoire de l'enfance en Occident du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1998, t. 2, p. 162-165. Voir aussi JoAnne Olian, *Children's Fashions, 1860-1912. 1,065 Costume Designs from «La Mode Illustrée»*, New York, Dover Publications, 1994 (voir les pages 18-43 sur la mode des années 1870).

31 Le fond semble constitué d'une toile tendue sur laquelle on distingue des plis et le corps est installé sur une sorte d'estrade recouverte d'un tissu blanc. Dans la vitrine il est sur une chaise, également recouverte d'un tissu blanc (d'après *La Petite Presse*, 8 février 1877, [p. 3]), et le fond est plus éloigné.

32 L'objet posé à côté d'une des bottines est peut-être la ou les jarretières.

33 *Le Gaulois*, 8 février 1877, [p. 3].

34 Il s'agit sans doute de l'affaire Daveluy, du nom du père meurtrier de sa petite fille, Jeanne Daveluy (APP, Registre de la Morgue, 1876, n° 205, 13 mai), affaire souvent rappelée par la presse au moment de celle de Bagneux. Des photos ont été prises de l'enfant morte, dont l'une dans un fauteuil (APP, Y boîte 9), mais l'enfant a été exposée à la Morgue à la manière accoutumée.

35 APP, BA81, Dossier Affaire Moyaux, Rapport du 8 février 1877, pièce 137, [fol. 3 et 4] ; APP, Registre de la Morgue, 1877, n° 45, 5 février ; *Le Petit Journal*, 8 février 1877, p. 2. La circulation orale des informations a peut-être aussi joué un rôle.

36 Elle s'était réfugiée chez son père, le grand-père de Jeanne, à Bagneux, où celle-ci avait un peu vécu après la séparation de ses parents (ces derniers s'étaient connus, mariés et avaient vécu un temps dans cette commune, avant de s'installer à Paris où était née Jeanne le 9 janvier 1873).

37 Les rapports d'autopsie se trouvaient sans doute dans le dossier d'instruction. On rappelle qu'une autopsie complète se caractérise par l'ouverture des trois cavités (tête, thorax, abdomen).

38 Bruno Bertherat, « Le criminel à la Morgue (Paris, XIXe siècle) : pratiques et représentations », *in* Amélie Bernazzani (textes édités et réunis par), *Les Enfants de Caïn. La représentation du criminel en France et en Italie, de la Renaissance au début du XXe siècle*, Turnhout, Brepols, 2016, p. 217-238.

39 APP, BA81, Dossier Affaire Moyaux, Rapport du 9 mars 1877, pièce 164, [fol. 6]. La presse se livre à une véritable scénarisation des réactions de Victor Moyaux face au cadavre de sa fille (par exemple, *Le Petit Journal*, 11 mars 1877, p. 1-2.), prélude à leur instrumentalisation tout au long de la procédure judiciaire à laquelle participent tous les acteurs. Un autre rapport, celui du chef de la Sûreté, daté du même jour que le précédent, donne une vision négative des réactions du père : « Moyaux, à cette dure épreuve, a versé quelques larmes, mais son émotion n'a été que de courte durée. Il a signé, d'une main ferme, le procès-verbal de reconnaissance faisant observer que l'enfant était bien changée » (APP, BA81, Dossier Affaire Moyaux, Rapport du 9 mars 1877, pièce 162, [fol. 3]).

40 Archives de Paris, V4E 2897, n° 650, 10 mars 1877 (un premier acte de décès, incomplet, avait été dressé dans le XIVe arrondissement où se trouve l'hôpital Cochin).

41 « Au moment où on allait placer l'enfant sur la chaise, le gardien de la paix [qui l'avait transporté de Cochin à la Morgue] le regarda et tout d'un coup se mit à fondre en larmes », raconte *Le Figaro* du 7 février.

42 APP, *Rapport général sur les travaux du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine depuis 1878 jusqu'à 1880 inclusivement*, Paris, Chaix, 1884, « Rapport sur les agents de conservation des substances animales et plus particulièrement sur les procédés et appareils propres à conserver les corps qui sont à la Morgue de Paris par Mr Alph. Devergie », p. 250-251. L'embaumement est réalisé par Jules Tramond, préparateur de pièces anatomiques pour la Faculté de médecine. Sur l'histoire de l'embaumement, voir essentiellement Anne Carol, *L'Embaumement, une passion romantique*, Seyssel, Champ Vallon, 2015 et Gian Marco Vidor, « *Andro-lithe* et pétrification des cadavres humains au XIXe siècle », *Frontières*, vol. 23, n° 1, 2010, p. 66-73.

43 Des précisions que ne lui demande apparemment pas la police (APP, BA81, Dossier Affaire Moyaux, Rapport du 9 mars 1877, pièce 164, [fol. 4-5]). On ne sait pas si la mère et le grand-père avaient conservé des vêtements de leur côté.

44 Seul le grand-père maternel de Jeanne, charron de son état, semble avoir une certaine aisance. Quant au père de Jeanne, c'est un instable. D'abord ouvrier chez son beau-père, il exerce plusieurs métiers une fois installé à Paris, dont celui de courtier en photographies. Est-ce à cette occasion qu'il a pu rencontrer Lavier et Cannac ? Il les connaissait en tous cas et a pu obtenir d'eux, peut-être de manière moins onéreuse, des portraits de sa fille

(et de lui-même). Dans un de ses emplois précédents, il commet des faux en écriture pour lesquels il sera condamné en même temps que pour le meurtre de sa fille et la tentative de meurtre de sa femme.

45 Offertes à Jeanne par son grand-père pour sa fête (d'après *Le Petit Journal*, 8 février 1877, p. 2).

46 Michelle Perrot, « Les classes populaires urbaines », *in* Fernand Braudel et Ernest Labrousse dir., *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, PUF, 1993 [1979-1980] t. 4, vol. 1-2, p. 499, citée par Anaïs Albert.

47 Alain Corbin, « Le grand siècle du linge », *art. cit.* ; Anaïs Albert, *Consommation de masse et consommation de classe. Une histoire sociale et culturelle du cycle de vie des objets dans les classes populaires parisiennes (des années 1880 aux années 1900)*, Thèse d'histoire, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, 2014, p. 135-154.

48 Daniel Roche, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation (XVIIe-XIXe siècle)*, Paris, Fayard, 1997, p. 217. L'expression concernait certes le monde de la paysannerie, mais elle peut s'appliquer ici selon nous.

49 Les parents de Jeanne avaient eu deux autre enfants, morts en bas âge, dont un garçon, mort en 1869 et enterré à Bagneux (on ne sait pas qui est l'autre et où il est enterré), dans le terrain commun réservé aux enfants, non loin de l'endroit où sera inhumée une première fois sa petite soeur. Et la presse remarque à cette occasion que la tombe du petit garçon est entretenue, fleurie.

50 Des journaux indiquent que Jeanne portait encore ses boucles d'oreilles lors de son exposition à la Morgue (par exemple, *La Petite Presse*, 8 février 1877, [p. 2]). Nous ne les voyons pas sur la photographie de la Morgue.

51 La pratique est préconisée par le *Rituel romain* de 1614 pour les enfants baptisés morts avant l'âge de raison (Régis Bertrand, « Des fleurs pour les morts : aux origines des offrandes florales contemporaines », *in Mort et mémoire. Provence, XVIIIe-XXe siècles. Une approche d'historien*, Marseille, La Thune, 2011, p. 140). Précision : Jeanne a été baptisée dans la religion catholique.

52 On pense à un médaillon ou à un crucifix, objets qui ne sont pas signalés dans l'inventaire du rapport de police. Voir aussi note 26.

53 Une publication très récente : Sarah Maza, « Toy stories. Poupées, culture matérielle et imaginaire de classe dans la France du XIXe siècle », *Revue historique*, n° 694, 2020-2, p. 135-167. Voir aussi les développements de Manuel Charpy dans sa thèse (*Le théâtre des objets…*, *op. cit.*, p. 380-406 notamment).

54 Selon des précisions apportées par des journaux (*Le Temps*, 14 mars 1877, [p. 2] ; *Le Rappel*, 14 mars 1877, p. 2).

55 *La France*, 6 août 1878, p. 3.

56 Anne Richier et Nicolas Weydert dir., *Ancien cimetière des Crottes*, Rapport final d'opération de fouille, Inrap Méditerranée, avril 2016, vol. 1, p. 452-454.

57 Sur cette approche archéologique, on renvoie à notre article : « La tombe de Jeanne (1877-)… », art. cit.

58 Sandra Menenteau, « Du funéraire dans le judiciaire. Les procédures criminelles et correctionnelles du département de la Vienne au XIXe siècle », *in* Bruno Bertherat dir., *Les Sources du funéraire en France à l'époque contemporaine*, Avignon, Éditions universitaires d'Avignon, 2015, p. 217-239 ; Amandine Malivin, *Voluptés macabres. La nécrophilie en France au XIXe siècle*, Thèse d'histoire, Université Paris 7, 2012.

59 *Le Petit Parisien*, 15 février 1907, p. 1. Le registre de la Morgue indique, quant à lui, ceci : « chemise blanche, tricot, corset, pantalon gris, deux jupons, jupe et corsage bleu a carreaux verts, bas noirs, jarretières, collet bleu […] » (APP, Registre de la Morgue, 1907, n° 130, 8 février). Cela signifierait que Marthe a été habillée avec d'autres vêtements pour sa mise en bière.

60 Sans doute à partir de début juillet comme l'indique la presse (par exemple, *Le Petit Journal*, 8 juillet 1877, p. 3), l'arrêté du préfet de police n'ayant pas été conservé aux Archives de la Préfecture de police. Cette pratique est confirmée par l'arrêté réglementaire portant sur le fonctionnement de la Morgue du 15 mai 1882 (article 9) établi par le préfet de police (APP), à l'exception des noyés.

61 Voir les travaux de Pierre Piazza, notamment sur *Criminocorpus*, et plus particulièrement sur ce point Bruno Bertherat, « L'identification sans Bertillon ?… », art. cit.

62 La présentation du mort à ses proches est aujourd'hui un mode d'identification rare. Les autorités utilisent surtout les preuves scientifiques.

63 Il s'agit d'une presse hebdomadaire : *Le Journal illustré*, 18 février 1877, p. 57 [1] ; *La Presse illustrée*, 24 février 1877, p. 4 (la gravure est plus sommaire dans le second). On trouve également une gravure (de meilleure qualité) à partir de la photo de la petite fille vivante avec son boa et son manchon (*La Presse illustrée*, 24 février 1877, p. 1 ; *Le Journal illustré*, 18 mars 1877, p. 89 [1]). L'autre photo de la petite fille vivante n'est à notre connaissance pas reproduite dans la presse.

64 En France en tous cas. Il y a l'exception des bébés morts dans les structures hospitalières (Dominique Memmi, *La Seconde vie des bébés morts*, Paris, EHESS, 2011). Il faudrait aussi tenir compte des pratiques photographiques générées par l'universalisation des téléphones portables dont nous ne savons presque rien (voir les *selfies* funéraires en vogue aux États-Unis d'Amérique). Dans un contexte judiciaire, la photographie de la petite morte de l'autoroute A10 en 1987, récemment identifiée, diffusée par la gendarmerie ressemble à celle de Jeanne, mais la mise en scène est moins spectaculaire : la petite fille est simplement photographiée en buste et habillée (le visage a été retouché ensuite sur la photographie pour le rendre présentable).

65 Sa mère et son grand-père ont dû conserver la ou les photos si tant est qu'ils en eussent. Quant à son père, dont on sait qu'il en possédait une avec lui au moment de son arrestation, l'a-t-il gardée ensuite en prison, puis au bagne où il a fini ses jours ? Les photos mortuaires font aussi partie des albums de famille, mais la photo de la Morgue ne rentre pas dans cette catégorie.

66 À l'exception des écrits du père justifiant son acte retranscrits dans les archives ou dans la presse. La souscription pour l'érection d'un tombeau pour la petite fille est un témoignage de la prise en charge du culte du souvenir par la communauté des habitants de Bagneux qui constituent la quasi totalité des signataires (Archives communales de Bagneux, W3 (non classé), Dossier Souscriptions diverses, 1821-1881, Souscription pour l'érection au cimetière de Bagneux d'un monument à Jeanne Moyaux).

67 Marcel Proust, *Du côté de chez Swann*, Paris, Gallimard, 1954 [1913], p. 47). Le souvenir ne se limite pas aux proches et à la communauté, mais concerne aussi toutes les personnes touchées par l'impact parfois durable du fait divers, notamment les enfants. Un journal de province évoque, dans un récit dont la véracité est invérifiable, un portrait de Jeanne Moyaux qu'une petite fille, morte prématurément de maladie, avait fixé au-dessus de son lit (*Journal de Fourmies*, 20 mai 1877, p. 1). Il y a eu une diffusion des images de Jeanne (on pense surtout à la photo de Lavier) non seulement dans la presse comme on l'a vu, mais aussi sous forme de reproductions si l'on en croit la presse : *Le Petit Journal* du 20 février par exemple indique que l'on vendait encore la veille à Bagneux « de nombreuses photographies de la pauvre petite Jeanne ». D'autres sont vendues à ses funérailles le 12 mars (d'après *Le Petit Journal*, 14 mars 1877, p. 2).